

Rapport d'activités 2020-2021

Solidaires contre le virus !

Nous ne pensions pas si bien dire lorsque nous nous sommes réunis, le 30 juin 2020, à l'occasion de notre 20^e congrès sous le thème : « Être mieux préparé en prévision d'une deuxième vague possible de la COVID-19 ». C'est malheureusement ce qui est arrivé avec une troisième vague en prime. Inutile de dire que ce contexte sanitaire difficile a teinté chacune de nos actions depuis ce temps.

1. La lutte contre la COVID-19.

Notre priorité absolue était de tenir le virus le plus loin possible des HLM. C'est pourquoi nous avons mis l'accent sur la prévention et les mesures sanitaires. La FLHLMQ a produit 42 articles sur son site web sur la lutte contre le virus durant les 12 derniers mois. Beaucoup de ceux-ci ont été repris sur nos autres plateformes. Nous avons aussi diffusé 11 vidéos sur YouTube faisant état de l'évolution des consignes sanitaires. Certains ont été visionnés par plus de 5 000 personnes. Notre infolettre a permis de rejoindre 1 750 personnes chaque semaine. Sur Facebook, 1 250 personnes ont suivi nos activités. Nous avons aussi publié à 3 000 exemplaires un bulletin papier en février 2021 pour encourager le port du masque et la vaccination.



Tous les mercredis, de 10h00 à midi, la FLHLMQ a tenu une ligne ouverte sur zoom afin de discuter avec les locataires de toutes les régions du Québec de l'évolution de la situation en raison de la COVID-19. 42 locataires ont participé, en moyenne, à ce rendez-vous hebdomadaire avec des gens de Gaspé, Amos, Bonaventure, etc.



La FLHLMQ a distribué 2 500 masques dans les HLM du Québec pour encourager les associations et les comités consultatifs à faire la promotion du port du masque dans un contexte où le port de celui-ci était contesté.

En avril 2020, la FLHLMQ a lancé l'opération Coup de fil pour briser l'isolement causé par le confinement. Plusieurs dizaines d'associations et de CCR y ont participé. Nous avons aussi obtenu des accommodements pour le financement des associations en raison de l'interdiction de tenir des assemblées générales ou tout autre rassemblement. En juin, nous avons mis en valeur les activités de jardinage extérieur et

l'ouverture prudente des salles. Nous avons dû faire appel aux médias pour obtenir l'accès aux salles climatisées pour lutter contre les effets de la canicule.

En décembre, nous avons fait la promotion des activités de porte en porte pour livrer de petites attentions aux locataires pour Noël. De même, pour Pâques, l'arrivée du printemps, les cabanes à sucre, etc. afin de briser la solitude et remonter le moral des gens.



Une affiche « Solidaires contre le virus » a aussi été distribuée à 4 000 exemplaires dans les HLM pour encourager au respect des consignes et à la vaccination. Nous voulions contribuer au mouvement pro-vaccin. Début 2021, nous avons entrepris une campagne en faveur de la vaccination prioritaire dans les HLM pour personnes âgées. Nous avons écrit au Directeur national de la santé publique, Dr. Arruda, mais également à tous les député-e-s du Québec. En février, nous avons obtenu une réponse positive à notre demande, ce qui a permis de lancer la vaccination prioritaire en HLM dès le mois suivant.

La FLHLMQ a participé activement aux rencontres régulières de la Table réseau contre la COVID-19 pilotée par la SHQ. Nous y avons formulé différentes questions et propositions concernant les sujets mentionnés précédemment. Certaines de nos recommandations ont également fait l'objet de lettres adressées à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, et au directeur national de la Santé publique, le Dr. Arruda. Nous avons fait des représentations spécifiques pour obtenir le respect des normes de désinfection des immeubles, le gel des loyers en 2020, une première dans l'histoire des HLM au Québec, et le renouvellement automatique des baux en 2021. Cependant, ce dernier mot d'ordre de la SHQ a été malheureusement peu suivi par les offices.

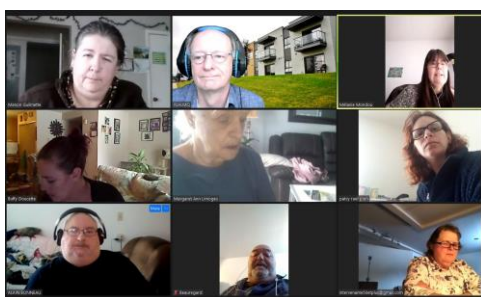
En cette période difficile que nous traversons, nous devons reconnaître que nous avons eu une bonne collaboration de la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, à qui nous devons le gel des loyers de 2020, mais aussi de la critique en habitation du PLQ, Lise Thériault, et du critique de QS, Andrés Fontecilla, notamment pour l'accès aux coordonnées des locataires. À vrai dire, tout le monde a travaillé fort pour tenir le virus loin de nos HLM. Les locataires, au premier plan, mais aussi le personnel des offices, les intervenant-e-s sociaux, les fonctionnaires à la SHQ et les politicien-ne-s. C'est ce qui explique notre réussite collective face au virus.

2. La promotion de la participation des locataires même en temps de crise.

Après une période d'ajustement causée par l'interdiction de tenir des rassemblements et de se déplacer d'une zone à une autre, la FLHLMQ a développé de nouvelles façons

de contacter et de soutenir les locataires dans la mise sur pied de CCR et dans leur formation.

Il faut cependant reconnaître que la dernière année a été très difficile pour la vie associative en général et que de nombreuses associations et CCR ont dû mettre en veilleuse leur fonctionnement ou bon nombre de projets faute de pouvoir se rencontrer ou de pouvoir recruter d'autres bénévoles. C'est peut-être 30% ou 40% de nos membres qui ont pu bénéficier d'un soutien informatique pour communiquer via Zoom ou autrement. Nous reviendrons un peu plus loin dans notre rapport sur les efforts que nous avons amorcés pour rendre accessible l'internet à l'ensemble de la population en HLM, autant pour les familles que les personnes âgées.



Des rencontres via Zoom ont permis de soutenir directement les activités de 64 comités consultatifs de résident-e-s (CCR) durant l'année. Les CCR des offices de 1 000 logements et plus et les CCR en démarrage ou éprouvant des difficultés ont bénéficié d'un accompagnement plus régulier. La Fédération a contribué directement à relancer une bonne trentaine de CCR en fournissant son aide pour apprendre à tenir des réunions à distance avec Zoom.

À Québec, la FLHLMQ a accompagné le CCR dans des comités de travail sur la facturation et les équipements communautaires et, à Montréal, sur la réforme des comités de secteurs, les résidences ENHARMONIE et sur un comité de mobilisation contre les HLM barricadés.

La FLHLMQ a mis l'accent sur les formations via Zoom afin de rejoindre à distance les locataires actifs à travers les différentes régions du Québec. Une programmation de nos formations appelée « *Les événements du mercredi* » a été largement diffusée dans les HLM afin d'inciter les locataires à suivre des formations à distance.



Des formations de 6 heures, réparties en bloc de 2 heures, ont été préparées et tenues sur le rôle des locataires au CA des offices, le fonctionnement des CCR et sur le rôle et le fonctionnement des associations de locataires. Des formations thématiques ont aussi eu lieu sur : le calcul des loyers, les règles d'attribution et de transfert, la facturation des bris, les chicanes de voisins et le traitement des plaintes, les règlements d'immeuble, les logements abordables gérés par les OH.

La participation directe à ces formations a fluctué de 35 à 60 personnes mais, parce qu'elles sont ensuite accessibles sur YouTube, elles ont chacune pu être visionnées par

100 à 200 autres personnes. Ces formations demeurent disponibles et gratuites en tout temps pour les locataires du Québec.

Un groupe d'une cinquantaine de locataires administrateurs sur le CA des offices se réunissent également une fois par mois afin d'échanger sur leurs expériences et se supporter mutuellement. Nous pensons, à l'avenir, développer de tels groupes de soutien pour les responsables de CCR et peut-être les responsables d'associations.

Sur la base de toutes ces activités, nous allons finalement éditer en juin 2021 une quinzaine de fiches qui synthétisent l'expérience des locataires dans différents champs d'action. Ces fiches serviront à la mobilisation et à la formation des locataires qui veulent s'impliquer au cours des prochaines années. Ces échanges entre locataires sur Zoom durant toute l'année et la production des formations sur les locataires au CA des offices, sur le fonctionnement des CCR et des associations de locataires ont été rendus possibles grâce à la participation financière du Centre de transformation du logement communautaire (CTLC). Nous comptons soumettre un nouveau projet au CTLC afin de mieux organiser la solidarité et mieux intégrer la défense des droits au sein des activités des associations.



En mars 2021, l'adoption du projet de loi 67 par l'Assemblée nationale est venue officialiser le droit des associations de locataires d'avoir accès à la liste de leurs membres via les offices. C'est en quelque sorte une reconnaissance du travail essentiel fait par les associations pour briser l'isolement des personnes et développer l'entraide en temps de crise. Nous avons donc écrit le 8 avril 2021, au PDG de la SHQ, Jean-Pascal Bernier, afin de lui demander de mettre à jour la directive sur la participation des locataires qui n'a pas été retouchée depuis 23 ans. Notamment pour y inclure l'indexation des subventions accordées aux associations, la consultation sur l'utilisation des 15 \$ et 22 \$ alloués aux activités communautaires, la responsabilité des CCR dans l'élection des locataires au CA des offices, etc..

Cette demande fait également suite au jugement obtenu dans la cause *Office municipal d'habitation de Montréal secteur Nord-Ouest c. Di Chiaro*. Dans ce jugement, le Tribunal administratif du logement (TAL) a reconnu qu'un président d'association a des obligations qui doivent être prises en considération lors d'un conflit avec des voisins ou avec l'office. C'est la deuxième fois que le TAL émet un jugement reconnaissant les droits des associations de locataires en HLM (*Office municipal d'habitation de Saguenay c. Thurber*) en 2016.

Au début de 2021, à partir de l'expérience vécue par une association dans l'Outaouais, nous nous sommes rendus compte que la SHQ avait cessé de dédommager les associations en cas de vol ou de vandalisme de leurs équipements. Des pourparlers ont

permis de rétablir l'autorisation accordée aux offices de rembourser jusqu'à concurrence de 5 000 \$ les biens des associations de locataires.

3. La bataille pour le financement et la rénovation de nos immeubles.



En septembre, notre fédération a tenu une conférence de presse avec la cheffe de Québec Solidaire, Manon Massé, afin de dénoncer les HLM barricadés à Montréal et dans d'autres villes du Québec. Nous demandons à Ottawa de signer une entente avec le gouvernement du Québec afin de lui donner le financement pour rénover nos vieux HLM.

À la suite de la signature de l'entente sur le logement entre Québec et Ottawa, en octobre 2020, la FLHLMQ espérait qu'au moins 85 millions \$ d'argent du fédéral soient transférés, rétroactivement pour les années 2019, 2020 et 2021, au Québec pour les HLM. Nous avons d'ailleurs tenu en novembre, en collaboration avec le FRAPRU, une conférence publique sur Zoom pour analyser les impacts budgétaires possibles de cette entente pour 2019 à 2028. 160 personnes y ont participé en direct et 409 autres en différé.

En février 2021, la FLHLMQ a mené une campagne publique de sensibilisation sur le thème « *SVP, rénovez nos HLM* », principalement en collaboration avec les membres du CCR de Montréal. Différents événements médiatiques se sont déroulés autour de la problématique des HLM cotés D et E et des besoins budgétaires pour y remédier. 10 000 feuillets explicatifs ont notamment été distribués dans le parc HLM. En mars, la FLHLMQ a encore une fois défendu activement l'importance de rénover les HLM dans le cadre du Forum Habitation organisé sur trois semaines par le nouveau sous-ministériat en habitation mis en place par la ministre Laforest. Celle-ci nous promet maintenant un plan d'actions en habitation d'ici mars 2022.



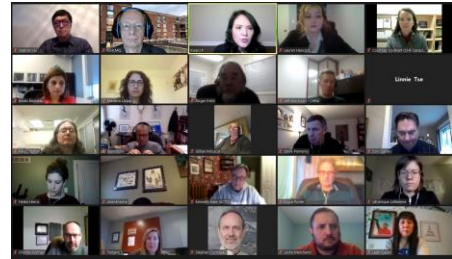
Alors que nous espérons une hausse importante des budgets alloués à la rénovation des vieux HLM par Québec, quelle ne fut pas notre déception, en mars 2021, de voir que le budget Girard a accordé une hausse ridicule de seulement 10,6 millions \$ à la SHQ.

Le 5 mai, la ministre Laforest nous réservait une belle surprise ! En compagnie de son collègue Ahmed Hussien, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social dans le gouvernement fédéral, elle nous annonce un investissement de 100 millions \$ pour rénover 517 logements barricadés à Montréal. Tout en applaudissant chaudement à cette annonce, la fédération a tenu à rappeler qu'il existe 10 000 logements HLM en

très mauvais état à Montréal répartis dans 479 immeubles dégradés et qu'il y a toujours des HLM barricadés dans plusieurs autres villes du Québec, notamment à Joliette, Saint-Amable et Saint-Jérôme. À vrai dire, le déficit d'entretien des 65 000 logements HLM au Québec se chiffre aux alentours des 2 milliards \$, dont près d'un milliard \$ pour Montréal.

C'est pourquoi il est nécessaire que le gouvernement du Québec présente une véritable réponse à long terme afin de protéger notre patrimoine de logements publics qui a une valeur de plus de 12 milliards \$. C'est parfaitement possible puisqu'en vertu de l'entente sur le logement signée en octobre 2020, Ottawa est prêt à verser 1,1 milliard \$ pour la rénovation des logements sociaux à la condition que le Québec investisse le même montant. La ministre Laforest a donc la possibilité d'annoncer un véritable plan de rénovation des HLM d'au moins 400 millions \$ par année sur cinq ans pour assurer la protection des HLM partout au Québec. Cette revendication doit être notre principal objectif stratégique à la FLHLMQ.

Au fédéral, nous avons travaillé de concert avec le porte-parole du Bloc Québécois en habitation, Denis Trudel, afin d'interpeller le ministre Ahmed Hussen afin qu'une entente avec le Québec soit signée et, par la suite, avons demandé que les sommes promises dans l'entente soit remises rapidement au Québec. Nous avons aussi collaboré à une initiative de la critique en habitation du NPD, Jenny Kwan, en signant à la veille du budget fédéral, d'avril 2021, une lettre avec 37 autres organismes au Canada pour demander une plus grande contribution d'Ottawa au financement du logement social.



La FLHLMQ a également accompagné une vingtaine de CCR dans une démarche afin de prendre connaissance du bilan de santé mené par leur office visant à s'assurer que les besoins constatés sur le terrain par les locataires soient bien pris en compte par les

membres du CA de l'office dans l'analyse et les demandes RAM, notamment à Saint-Césaire, Saint-Amable, Saint-Télesphore et Joliette.

À la suite de la bataille menée en juin 2019 par les 66 locataires de l'Association du HLM Anne-Aymard de Lévis, qui avaient obtenu un dédommagement variant entre 70 \$ et 270 \$ pour les préjudices vécus lors de travaux majeurs réalisés sur l'enveloppe de leur immeuble, la FLHLMQ avait demandé à la SHQ d'adopter des balises financières pour aider les offices à s'entendre à l'amiable avec leurs locataires.

Fait désolant, la SHQ nous a avisé en avril 2021 qu'elle refusait d'établir des barèmes afin d'indiquer aux offices dans quelle mesure indemniser des locataires aux prises avec de gros travaux. Son prétexte : pas nécessaire étant donné que le Tribunal administratif du logement (TAL) fait du cas à cas. Mais justement, nous voulons des règlements à l'amiable entre les offices et les locataires afin d'éviter que ceux-ci ne doivent se retrouver devant les tribunaux pour obtenir un peu de justice.

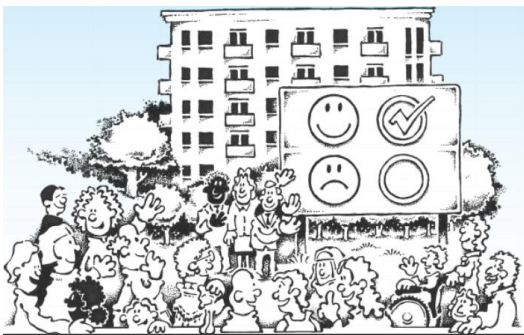
Même si l'article 1923 du Code civil du Québec indique que l'office doit fournir un avis indiquant la nature des travaux, la date à laquelle ils débiteront, l'estimation de leur durée mais aussi, le cas échéant, le montant de l'indemnité offerte ainsi que toutes autres conditions dans lesquelles s'effectueront les travaux, si elles sont susceptibles de diminuer substantiellement la jouissance des lieux, nous constatons à regret que rien n'est prévu à ce sujet dans les formulaires de demande de projet spécial 2022 transmis par la SHQ aux offices. Pas question pour nous de renoncer à cette demande légitime !



Après avoir écrit à la ministre Laforest pour obtenir la reconstruction du HLM incendié de Havre-aux-Maisons et notamment le besoin d'un ascenseur, nous avons appris que celui-ci sera reconstruit mais avec un monte-charge plutôt qu'un ascenseur. Cet exemple ainsi que celui de nombreux autres HLM victimes de feux nous amène à réfléchir sur l'insuffisance des mesures de prévention des incendies (gicleurs, exercices de feu, perte d'autonomie, assurances).

4. Le regroupement des offices dans le but d'offrir de meilleurs services.

Le 16 décembre 2020, la FLHLMQ a déposé au PDG de la SHQ, Jean-Pascal Bernier, un document de 16 pages contenant ses observations sur l'opération de regroupement des offices ainsi que des recommandations pour le futur.



Pour faciliter le travail des locataires impliqués dans les CCR souvent en provenance de plusieurs villes, nous recommandons d'accorder un budget dédié spécifiquement aux frais de transport des locataires lors de leurs réunions ainsi qu'une adresse courriel sur le site de l'office pour permettre aux locataires de contacter leur CCR.

Notre bilan a ensuite fait l'objet d'une discussion publique lors d'une conférence virtuelle, en compagnie de l'équipe du professeur Paul Morin de l'Université de Sherbrooke, le 21 janvier 2021. Plus de 60 locataires y ont participé en direct et 194 autres l'ont visionnée en différé.

La FLHLMQ a participé à l'élaboration d'un rapport sur les regroupements devant être soumis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest. Dans ce rapport préparé conjointement par la FQM, l'UMQ, le ROHQ, la FLHLMQ et la SHQ, nous avons insisté pour que soient consignés trois de nos avis minoritaires :

- Les locataires de nombreux offices de moins de 300 logements sont insatisfaits car ils et elles constatent une diminution de services et non pas une amélioration. Les directeur-trice-s s'épuisent sous le fardeau de la tâche ;
- Des efforts importants doivent être faits pour améliorer les services aux locataires et obliger les offices à produire une évaluation sur la qualité des services qu'ils offrent;
- La ministre doit fixer une date butoir pour les regroupements et, ensuite, utiliser son pouvoir de décréter des fusions dans l'intérêt des services à offrir aux locataires.

Dans l'esprit d'identifier quels sont les bons services auxquels les locataires devraient être en droit de s'attendre, la FLHLMQ a organisé d'avril à juin 2021 une large démarche de consultation de ses membres pour dresser une liste des services que nous souhaitons. Les résultats de cet exercice seront soumis au 21^e congrès de la FLHLMQ qui se tient sous le thème : « *Les meilleurs services qu'on nous a promis, ils sont où ?* ». Cette liste devrait nous permettre de relancer un dialogue concret avec l'ensemble des offices et la SHQ sur cette question dès l'automne, notamment par l'implication des CCR qui le souhaiteront.



5. Le soutien communautaire dont nous avons besoin.

La FLHLMQ a fait la promotion de deux appels à projets, soit ID²EM et la mesure 12 du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS). Dans le cas d'ID²EM, 14 associations et 2 CCR ont été retenus sur un total de 39 projets. Malheureusement, dans le cas de la mesure 12, une seule association a obtenu du soutien financier parmi les 15 projets retenus. C'est pourquoi nous avons décidé d'organiser une conférence d'information sur zoom, en avril 2021, spécifiquement sur la mesure 12 et sur le Fonds d'initiative d'aide communautaire aux locataires (FIACL) mis en place par le



Centre de transformation du logement communautaire. Nous avons aussi tenu une formation sur ID²EM en juin.

La FLHLMQ a siégé au comité de pilotage d'une étude financée par la SHQ et menée par l'équipe de la professeure Judith Lapierre de l'Université Laval pour identifier quels sont les besoins des locataires en matière de soutien communautaire. Nous avons collaboré à l'élaboration de questionnaires et à des entrevues auprès de plus d'une centaine de locataires dans cinq régions du Québec. La FLHLMQ a aussi contribué à la tenue d'une Table ronde, le 16 février, avec les chercheurs impliqués. Cette étude est importante car elle pourrait permettre de mieux orienter les actions des intervenant-e-s communautaires pour qu'ils et elles soient plus utiles à l'*empowerment* des locataires et possiblement aussi convaincre le gouvernement d'en augmenter le nombre.

Nous sommes également membre du comité aviseur d'une deuxième étude commandée par la SHQ sur les effets du logement social. Cette recherche est menée par la professeure Janie Houle de l'Université de Montréal. Nous avons recruté des locataires vivant en HLM pour collaborer à son étude qui, nous l'espérons, démontrera la grande utilité sociale des HLM.

Fait important, la FLHLMQ, avec l'aide d'autres organisations du logement social et communautaire, a réussi à faire modifier le cadre national de financement du soutien communautaire en vertu duquel le réseau des services sociaux et de la santé subventionne l'embauche d'intervenant-e-s dans nos HLM. Ainsi, après 12 ans d'efforts, nous avons obtenu qu'une version révisée du cadre rende possible que les associations de locataires puissent elles-mêmes recevoir des subventions pour engager leurs propres intervenant-e-s et que les CISSS de chaque région aient l'obligation de mettre en place une table des partenaires incluant des locataires pour évaluer l'attribution des fonds.



Depuis 2008, un peu comme le village gaulois d'Astérix, il existe deux villes où exceptionnellement ce sont les associations de locataires qui ont reçu les subventions du CISSS pour engager une employée qui agit comme coordonnatrice de leurs activités. Cette ressource salariée a permis aux associations de Bienville et de Berthelet à Longueuil et à l'Association des locataires de Sorel-Tracy d'être parmi les associations les plus actives au Québec avec une multitude de services et d'interventions.



Un autre exemple, qui prend sa source dans un autre financement, mais qui démontre bien que les locataires sont souvent les mieux placés pour agir sur leur milieu est celui du Groupe de locataires ressources (GLR) de Montréal. Grâce à un financement obtenu

par l'Office municipal d'habitation de Montréal auprès de la ville et dans le cadre de la mesure 12 contre l'exclusion sociale, une dizaine de locataires ont formé un groupe qui agit en soutien à la centaine d'associations de locataires au sein des HLM de Montréal. Ce groupe apporte également une aide aux réunions de secteur et au CCR. L'OMHM a confié à la FLHLMQ l'encadrement de ce projet.

Nous constatons que les intervenant-e-s communautaires sont une ressource précieuse dans nos HLM mais la question de leur mandat n'est pas résolue. À qui va leur loyauté ? Quelle est leur marge de manœuvre pour soutenir les locataires dépendamment de qui est leur employeur ? Peuvent-ils respecter la confidentialité des informations que nous leur confions ? La FLHLMQ a tenu une conférence Zoom le 5 mai 2021 sur ces enjeux en mettant en vedette l'expérience des associations pour familles de Longueuil qui ont pu bénéficier d'une coordonnatrice dans leurs actions. Dans l'année qui vient, surtout avec la place que nous avons obtenue sur les tables de partenaires dans chaque CISSS, nous devons trouver les moyens de mieux répondre à ces questions et de recruter des volontaires pour aller représenter les locataires dans ces lieux.



Deux locataires membres du CA de la FLHLMQ, Suzanne Payant et Yves Dubé, ont été invités comme experts lors d'un colloque sur le soutien communautaire organisé par l'Association canadienne française pour l'avancement de la science (ACFAS) les 6 et 7 mai 2021.

6. Nos autres actions.

En lien étroit avec la discussion sur les ressources en soutien communautaire, la FLHLMQ est extrêmement déçue de la désinvolture avec laquelle la SHQ traite la question de la lutte aux punaises de lit dans les HLM de tout le Québec. En décembre 2019, la Table de concertation sur les HLM publics (ROHQ, ADOHQ, FLHLMQ et SHQ)



déposait officiellement un rapport unanime pour obtenir que les offices soient autorisés à assumer financièrement la préparation des logements afin de permettre une extermination efficace dans le cas où les locataires étaient dans l'incapacité de le faire. Après avoir réfléchi pendant 18 mois, la SHQ nous revient avec un projet pilote de trois

employé-e-s pour Montréal seulement. Les punaises de lit pourront donc continuer de dormir tranquille à Québec, Longueuil, Drummondville, Port-Cartier, etc.

Le 12 mai 2021, nous avons tenu une conférence sur le thème « *Les efforts de salubrité sont-ils suffisants ?* » avec Richard Gagné, président du CCR de Montréal. Peut-être devons-nous penser à utiliser des moyens plus concrets et plus vivants afin de sensibiliser nos élu-e-s au fléau des punaises de lit ?

La FLHLMQ a déposé un mémoire, en octobre, à la Commission sur l'aménagement du territoire qui étudiait le projet de loi 67. Intitulé « *Assurer la réalisation de logements à loyer modeste par les offices d'habitation du Québec* », notre mémoire a défendu l'importance que les offices puissent développer un plus grand nombre de nouveaux logements mais aussi qu'il puisse exister un mécanisme de consultation permettant aux locataires d'exercer un contrôle sur l'augmentation annuelle de leur loyer dans les immeubles construits dans le cadre du programme AccèsLogis. À preuve que cela est possible, nous avons organisé une conférence virtuelle le 17 février 2021 avec le président de la CNL française, Eddie Jacquemart, afin qu'il nous explique les mécanismes de contrôle des charges existants chez lui.

En lien avec cette préoccupation, nous avons publicisé la victoire obtenue par le CCR ENHARMONIE qui représente plus de 1 000 logements à Montréal. Celui-ci a convaincu l'office d'habitation de réduire de 1,9 à 1,3 % le montant de la hausse annuelle de loyer. Nous avons aussi fait connaître, en avril 2021, un jugement récent du Tribunal administratif du logement (*Décision - Martin c. Horizon-Gestion de résidences (Habitations Pelletier)*) autorisant une baisse de loyer en raison d'une diminution des services rendus pendant la pandémie.



Dans la foulée du confinement, nous avons réalisé combien la fracture numérique fait en sorte qu'un grand nombre de familles et de personnes âgées dans nos HLM s'est retrouvé isolés faute d'avoir accès à l'internet. Pour suivre des cours au secondaire, pour payer ses comptes, pour s'inscrire à la vaccination, pour voir sa famille sur zoom, teams, ou Facebook, etc., l'accès à l'internet est devenu un service essentiel.

En collaboration avec la SHQ, le ROHQ et l'ADOHQ, la Fédération participe à un comité de travail afin de voir comment rendre accessible à faible coût l'internet dans tous les HLM du Québec. Sur le terrain, grâce à l'implication financière importante de l'Office municipal d'habitation et du CCR de Montréal, nous avons réussi à fournir des ordinateurs à 70 associations de locataires et nous sommes à fournir l'internet dans une soixantaine de salles communautaires. Une dizaine de locataires composant le Groupe de locataires ressources ont contribué à la réalisation de ce projet.



Depuis 2018, notre fédération avait un différend avec l'Office municipal d'habitation de Québec concernant la possibilité pour les locataires de quitter les HLM pour aller vers les coops ou les OBNL d'habitation. Nous avons même obtenu un jugement contre les

façons de faire de l'office dans la cause *Nicole Ferland contre l'Office municipal d'habitation de Québec*. Nous sommes heureux de constater que l'office et ses partenaires du logement communautaire ont convenu d'un Portail du logement subventionné à Québec qui respecte le droit des résident-e-s à demander un transfert de tenure. L'office n'utilise plus son droit de gérance des suppléments au loyer pour bloquer certaines demandes et les coops et les OBNL peuvent accepter librement des locataires en provenance des HLM s'ils le souhaitent. Ce portail mis en place à Québec est une belle initiative qui simplifie la vie des requérant-e-s de logement.

Fait sans précédent, notre fédération s'est battue pour la mise en tutelle de l'Office d'habitation de Longueuil et nous l'avons obtenue. C'est, à notre connaissance, la première fois en cinquante ans qu'une telle chose arrive. Dès octobre 2020, nous avons été les premiers et les seuls à sonner l'alarme sur la dégradation des services à l'OMH de Longueuil et, en février, nous avons osé rendre public un rapport accablant sur la mauvaise gestion de celui-ci que les élus municipaux locaux souhaitaient garder secret sous la menace de leurs avocats. Le lendemain, la ministre Laforest annonçait sa décision de révoquer le CA de l'OH et de nommer des administrateurs de tutelle.



En avril 2021, dans le journal de Montréal et le journal de Québec, une lettre signée par notre vice-présidente, Stéphanie Savoie, a expliqué combien les HLM pouvaient représenter une bouée de sauvetage pour les femmes victimes de violence. Selon notre recensement, en 2020, 163 femmes ont pu accéder, de toute urgence, à un logement dans un HLM à Montréal, 45 à Québec, 11 à Lévis, 21 à Sherbrooke, 8 à Trois-Rivières, 26 en Outaouais et 49 à Laval et c'est ainsi dans beaucoup d'autres villes du Québec. Cette priorité faite aux femmes est le fruit d'une revendication portée par notre fédération au début des années 90 avec les deux regroupements de maisons d'hébergement.

7. Nos autres représentations et services.

Comme nous l'avons vu lors du dépôt des budgets à Québec et à Ottawa, le manque d'unité entre les différentes organisations nationales qui défendent le logement social est une des causes de nos faibles résultats en matière de protection et de développement de HLM, de coops ou d'OBNL en habitation. La FLHLMQ souhaite la mise en place d'une coalition permanente entre les différents groupes pour mieux coordonner les efforts de chacun. C'est dans cette optique que nous discutons des suites à donner au défunt Fonds québécois en habitation communautaire dans lequel nous avons été impliqués depuis le début des années 2000. Celui-ci



avait perdu sa raison d'être lorsque le gouvernement libéral était parti avec la caisse de près de 200 millions \$.



Des locataires membres du CA de la FLHLMQ ont été présents au congrès du ROHQ, les 13 et 14 mai à titre d'administrateur-trice de leur office. Plusieurs membres de notre CA représenteront la fédération au Rendez-vous de l'habitation organisé par la SHQ le 18 mai 2021.

Bien que nos bureaux soient fermés et que nos employé-e-s soient en télétravail, nous avons maintenu un service de support-conseil aux locataires. Près de 2 000 appels reçus sur notre ligne 1-800 ou sur notre page Facebook ont été traités pour obtenir des informations en lien avec la pandémie (gel des loyers, mesures sanitaires, activités permises) ou portant sur les conflits entre voisins, les rénovations, les transferts, etc.).

Des énergies importantes ont aussi été mises à moderniser notre site internet **flhlmq.com** et l'énorme quantité d'informations et de vidéos qui s'y trouvent. Notre site « *nouveau et amélioré* » doit entrer en fonction au début de juin 2021.

Tout ce travail a été rendu possible grâce aux 15 locataires qui siègent au conseil d'administration de la fédération. Ces représentant-e-s des différentes régions du Québec n'ont pas hésité à se réunir, via zoom, chaque semaine durant les pires périodes de la pandémie et chaque mois par la suite pour prendre les meilleures décisions possibles. Leurs mandats de deux ans se terminent le 16 juin 2021 avec la tenue de notre congrès. À l'exception de Constant Joly et de Lucien Fortin, tous les autres administrateurs et administratrices ont fait part de leur intention de se représenter à nouveau.



Abitibi-Témiscamingue : Danny Gosselin, Bas-Saint-Laurent : Lucien Dionne, Capitale Nationale : Marie-France Poirier, Centre-du-Québec : poste vacant, Chaudière-Appalaches : Réal Roy, Côte-Nord : poste vacant, Estrie : Constant Joly, Gaspésie : Patrick Beckrick, Lanaudière : Solange Aubin, Laurentides : Stéphanie Savoie, Laval : Lucien Fortin, Mauricie : Gabrielle Couture, Montérégie : Ginette Giroux, Montréal : Carole Guilbault et Suzanne Payant, Outaouais : Yves Dubé et Saguenay-Lac-Saint-Jean : Mario Bélanger.

L'équipe de travail de la FLHLMQ compte un coordonnateur, Robert Pilon, une responsable administrative, Élisabeth Pham, deux organisatrices communautaires, Catherine Pilon et Anik Leroux et deux chargées de projets à temps partiel, Hélène

Bohémier et Louise Dion, sur les dossiers de la formation et de l'installation de l'internet dans les salles communautaires des HLM de Montréal.

8. Nos orientations de travail pour 2021-2022

Pour donner suite aux actions menées au cours de la dernière année, voici les quatre grandes préoccupations qui devraient orienter notre travail dans les prochains mois :

- a) La pandémie a mis en dormance les activités d'un bon nombre d'associations et de CCR au cours de la dernière année. La FLHLMQ devra contribuer à relancer les activités en fournissant des outils d'animation et de formation pour favoriser l'entraide dans les associations et les actions des CCR.
- b) Nous devons poursuivre nos représentations pour obtenir un véritable plan de rénovation d'au moins 400 millions \$ par année sur cinq ans pour assurer la protection de nos HLM un peu partout au Québec.
- c) Nous devons aider les CCR de chaque région, à recruter et former des locataires pour aller siéger aux nouvelles tables des partenaires qui seront mises en place par les CISSS et les CIUSS afin de travailler à obtenir un plus grand soutien communautaire dans nos HLM.
- d) Nous devons travailler à obtenir un service internet financièrement accessible aux locataires dans tous les HLM du Québec. C'est devenu un service essentiel comme la pandémie nous l'a démontré.

Version adoptée par le CA spécial du 12 mai 2021